

RAPPORT N° 95/6-06
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

CREATION D'UN MARCHÉ FORAIN
SUR LE SECTEUR DE PETITE-ILE / BAS DE LA RIVIERE

La Municipalité a été sollicitée par les habitants de Petite-Ile / Bas de la Rivière en vue de l'implantation d'un marché forain sur ce secteur, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres quartiers de la Commune. Ce marché aura pour vocation d'apporter un service de proximité supplémentaire aux administrés et de contribuer à l'animation du secteur.

Dans cette perspective, les services ont fait réaliser une étude qui a permis de mesurer la demande des habitants du quartier. Ils se sont prononcés à plus de 80 % pour l'instauration de ce marché.

Les modalités pratiques de fonctionnement de l'équipement seront les suivantes :

a) Lieu

portion de la rue Militaire
comprise entre la Rue de la Caserne et la Rue des Flamboyants
(confer le plan joint en annexe) ;

b) Jour

le mardi de 6 h 00 à 12 h 00,
avec installation des marchands autorisée à partir de 5 h 00 ;

c) Unité

carreau de 2 m x 1,50 m
(comme pour le Marché Forain du Chaudron) ;

d) Tarif

identique à celui applicable au Marché Forain du Chaudron ;

RAPPORT N° 95/6-06

e) Vente

fruits, fleurs, légumes, viandes, poissons, boucherie,
produits artisanaux –à l'exception des produits de fabrication industrielle–.

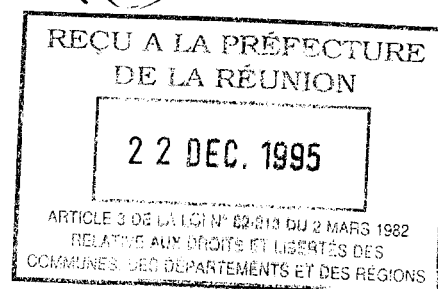
L'ouverture de ce marché forain ne constituant qu'une extension des marchés de la Ville, gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, il vous est demandé :

- 1) d'approuver la création du Marché Forain de Petite-Ile qui sera rattaché à la Régie de Recettes du Grand Marché ;
- 2) d'approuver les modalités pratiques de fonctionnement du Marché Forain exposées ci-dessus ;
- 3) de m'autoriser à prendre toutes dispositions administratives nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de ce marché forain supplémentaire, notamment en ce qui concerne la police des marchés, en vue de son démarrage au second semestre 1996.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/6-06
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

CREATION D'UN MARCHÉ FORAIN
SUR LE SECTEUR DE PETITE-ILE / BAS DE LA RIVIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la création du Marché Forain de Petite-Ile / Bas de la Rivière et son rattachement à la Régie de Recettes du Grand Marché.

ARTICLE 2

Approuve les modalités pratiques de fonctionnement du Marché Forain de Petite-Ile / Bas de la Rivière telles qu'elles sont exposées au texte du Rapport.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à prendre toutes dispositions administratives nécessaires à l'organisation et au bon déroulement du Marché Forain, notamment en ce qui concerne la police des marchés.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

